

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 SEPTEMBRE 2020**

(Convocation faite le 05/09/2020)

Etaient présents : tous les Conseillers tous les Conseillers sauf Madame Jennifer GUERIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Loup EVRARD et Madame Séverine SALVY, absentes excusées.

Enduisage des rues de la Crayère et du Fer à Cheval – Choix de l'entreprise :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les offres de l'entreprise RAMERY Travaux Publics Agence Marne de Gueux d'un montant respectif de 7 260,00 € HT (8 712,00 € TTC) pour l'enduisage de la Rue de la Crayère et 4 985,00 € HT (5 982,00 € TTC) pour l'enduisage de la Rue du Fer à Cheval,
- précise que les crédits sont prévus au budget 2020,
- autorise le Maire à signer ces devis ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Aménagement de la Rue Saint Rémy et de ses abords – Choix du mobilier :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la Rue Saint Rémy et de ses abords sont bientôt terminés et qu'il convient de prévoir le mobilier.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de la société Sineu Graff de KOGENHEIM d'un montant de 16 242,60 € HT (19 491,12 € TTC) pour l'achat de 2 bancs, 11 jardinières et 2 barrières de sécurité,
- Précise que les crédits sont prévus au budget 2020,
- autorise le Maire à signer le devis que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Décisions modificatives budgétaires :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le transfert de crédits suivants pour payer le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) dont le montant (17 711,00 €) est plus important que celui prévu au budget primitif 2020 :
 - Article 615221 « Bâtiments publics » - 800,00 €
 - Article 739223 « FPIC » + 800,00 €
- accepte la proposition des crédits supplémentaires pour pouvoir effectuer les opérations d'ordre relative aux intégrations d'immobilisations (frais des bureaux d'études, annonces pour appel d'offres) dans les imputations comptables définitives afférentes aux travaux déjà réalisés :

Dépenses d'investissement :

Article 041-202 : + 472,38 €

Article 041-2152 : + 30 373,02 €

Recettes d'investissement :

Article 041-2033 : + 550,20 €

Article 041-2031 : + 30 295,20 €

- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Location des parcelles ZA11 et A937a :

Suite à la réception de la lettre de la gérante de l'EARL DEMISSY-GUISET informant le Conseil Municipal de sa cessation d'activité, ce dernier décide de ne plus louer la parcelle

A937a afin de pouvoir y planter des peupliers. La parcelle ZA11 fera quant à elle l'objet d'une publicité pour la relouer à un agriculteur.

Vente de la parcelle ZB 2 lieu-dit « Le Pommeau »

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité de ses votants sachant que Monsieur Gaëtan DEVOS, fils de l'intéressé, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote :

- accepte la proposition de Monsieur Jean-Pierre DEVOS relative à l'achat pour 600,00 € de la parcelle ZB 2 lieu-dit « le Pommeau » d'une superficie de 8a 10ca,
- précise que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur Jean-Pierre DEVOS,
- autorise le Maire à signer l'acte notarial ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Point sur la mise en place de PAYFIP :

Afin de satisfaire l'obligation faite par l'Etat de proposer aux administrés le service de paiement en ligne des factures émises par la Commune, le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de créer un site internet car la majorité de ces factures sont encaissées dans le cadre de la régie. Dans ce cas, ce service ne peut être utilisé par la plateforme proposé gratuitement par l'Etat. Le Conseil émet un avis favorable pour la création d'un site internet.

Bilan de l'accueil de loisirs :

Après présentation faite par Monsieur le Maire du bilan financier de l'accueil de loisirs de juillet (reste à la charge de la Commune : 1 130,43 €) et du résultat de l'enquête de satisfaction faite auprès des parents d'où il ressort que 80 % des parents sont satisfaits, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'organisation de l'accueil de loisirs.

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Bilan des travaux d'aménagement de la Rue Saint Rémy et de ses abords
- Réfection des murs riverains de la place Saint Rémy,
- Information sur les subventions attribuées pour la réfection du toit de la Mairie (30% du HT en DETR et 20 % du HT du Conseil Départemental).

Réfection de la toiture de la Mairie – Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses votants :

- sollicite une demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2020,
- décide le plan de financement suivant :

Montant H.T. des travaux : 96 277,10 €

FCTVA : 18 951,95 €

Subvention Conseil Départemental (20% du H.T.) : 19 255,00 €

Subvention DETR (30% du H.T.) : 28 883,00 €

Subvention DSIL 2020 (30% du H.T.) : 28 883,00 €

Fonds propres : 19 559,57 €

- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire présente au Conseil la liste des travaux à prévoir à l'avenir.

Questions diverses

Installation d'un radar fixe :

Le Conseil Municipal souhaite que le Maire réitère sa demande d'installation d'un radar fixe sur la Route Départementale n°3 auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD